



Expulsion suite rupture de pacs

Par **papiricard1**, le **21/09/2010 à 15:14**

Bonjour, j'aimerais savoir comment cela se passe pour se dépacser lorsque l'un des concubins qui a acheté une maison avant de rencontrer sa conjointe, foute à la porte cette dernière. Est-il en droit de l'expulser du jour au lendemain?

Par **mimi493**, le **21/09/2010 à 15:20**

Absolument pas. Même si le logement ne lui appartient pas, c'est quand même son domicile et on n'a pas le droit d'expulser par la force, quiconque de son domicile, sans avoir un jugement ordonnant l'expulsion et le concours de la force publique pour la "force". (c'est pour ça qu'on n'a pas le droit de faire partir des squatteurs sans faire de procédure d'expulsion) Maintenant, c'est un point légal peu appliqué dans un couple. Mais celui qui se retrouverait expulsé par la force, pourrait, en théorie, entrer dans ce logement (y compris avec l'aide d'un serrurier) ou attaquer l'autre en justice.